

## COMMUNIQUE

### RETRAITE – c'est la fête aux femmes !

Le 8 mars, juré craché, il fallait améliorer les droits des femmes. Oui, il serait temps de faire respecter le droit au lieu de négocier des dérogations à l'égalité professionnelle ou donner des délais supplémentaires pour faire des constats partagés ...

Trop c'est trop, le lendemain, le Président de la République Emmanuel MACRON annonce qu'il veut reculer l'âge de la retraite à 65 ans et son porte-parole (du Président ou du candidat) Gabriel ATTAL annonce que le recul serait accompagné d'« un minimum de retraite à 1100 € » pour les carrières complètes et la « suppression des principaux régimes spéciaux ». Alors, pour les travailleurs qui n'auraient pas de carrière complète, il faudrait travailler jusqu'à quel âge ?

Qui n'a pas, majoritairement, des carrières incomplètes ?

La réponse est donnée tous les 8 mars.

C'est encore les femmes qui seront les plus touchées, comme c'étaient elles, aussi, les cibles principales du projet de retraite par points que nous avons empêché d'être mis en place grâce à de nombreuses mobilisations en 2019.

Pour mémoire, il était prévu que :

- **« Dans un système à points, plus le salaire est élevé et plus le nombre de points acquis est important. Ainsi, les temps partiels imposés à beaucoup de femmes ouvriront peu de droits,**
- **Dans le système actuel, les mères de famille valident 8 trimestres par enfant. Cela leur permet d'atteindre plus facilement le nombre de trimestres exigé pour une retraite à taux plein à l'âge légal (gain de 2 ans pour un enfant, de 4 ans pour 2 enfants, etc.). Ainsi, 70% des femmes partent aujourd'hui au taux plein à 62 ans, malgré des périodes de chômage et de maladie. Dans le système Macron, ces majorations de trimestres sont supprimées et il faudra attendre 64 ans au mieux pour ne pas subir de décote,**
- **Dans le système actuel, les mères et les pères ayant eu au moins trois enfants bénéficient chacun d'une majoration de 10% à ce titre. Dans le système Macron, cette majoration de pension passe à 5% au premier enfant, au bénéfice soit de la mère, soit du père. Il sera alors plus intéressant que celui dont le salaire est le plus élevé en ait le bénéfice... majoritairement le père.**



- ***89% des bénéficiaires de pensions de réversion sont aujourd'hui des femmes, dont un quart ne dispose que de cette source de revenu. Macron veut servir les pensions de réversion au plus tôt à 62 ans, soit 7 ans plus tard... voire 64 ans pour éviter la décote. Et les conjoints survivants divorcés n'auront plus droit à la pension de réversion. Aujourd'hui, 45% des mariages se soldent par un divorce. »***

(extrait d'un tract publié en janvier 2020)

<https://www.udfo91.fr/les-femmes-et-les-meres-de-famille-victimes-n1-du-systeme-macron/>

Manifestement, les femmes ne seront pas à la fête... et leurs droits non plus.

Pour FO, la retraite c'est à 60 ans à taux plein et maintien de tous les régimes spéciaux.

Evry-Courcouronnes, le 10 mars 2022